

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 85/25 – APPROBATION DE TARIFS PROMOTIONNELS – COMPTOIR-BOUTIQUE SILVACANE

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,

Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,

Vu la nécessité de mettre en place des tarifs promotionnels pour la vente de certains articles du comptoir-boutique Silvacane,

DECIDE

D'APPLIQUER les tarifs promotionnels ci-dessous au comptoir-boutique Silvacane :

CODE PRODUIT	DENOMINATION	PRIX DE VENTE UNITAIRE TTC	TVA	TARIF PROMOTIONNEL TTC NOUVEAU PRIX BOUTIQUE
516	P& P BOUGIE FLEUR COTON	15,50 €	20%	10,85 €
515	P& P BOUGIE COCO CALIENTE	11,50 €	20%	11,20 €
10130	P&P BOUGIE VIOLETTE PRINTANIERE	15,50 €	20%	10,85 €
511	P&P SPRAY ASSAINISSANT ET PURIFIANT	16,00 €	20%	11,20 €
10103	COLLINES BOUQUET FLEUR DE CACHEMIRE	24,50 €	20%	19,60 €
359	COLLINES BOUQUET ALOE VERA	24,50 €	20%	19,60 €
340	COLLINES BOUQUET VERVEINE	24,50 €	20%	19,60 €
381	COLLINES BOUQUET BERGAMOTE	24,50 €	20%	19,60 €
336	COLLINES BOUGIE MUSC FRUIT NOIR	20,90 €	20%	16,72 €
372	COLLINES BOUGIE ALOE VERA	20,90 €	20%	16,72 €
377	COLLINES BOUGIE 180GR THE JASMIN	20,90 €	20%	16,72 €
333	COLLINES BOUGIE SAFRAN GINGEMBRE	20,90 €	20%	16,72 €
383	COLLINES BOUGIE 180G BERGAMOTE	20,90 €	20%	16,72 €

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20251121-DEC_85_25_C

355	COLLINES PARFUM INT INFUSION D'AGRUMES	17,50 €	20%	14,00 €
335	COLLINES RECHARGE 200ML MUSC FRUIT NOIR	16,50 €	20%	13,20 €
354	COLLINES RECHARGE 200ML INFUSION D'AGRUMES	16,50 €	20%	13,20 €
366	COLLINES RECHARGE 200ML ALOE VERA	16,50 €	20%	13,20 €
324	COLLINES RECHARGE 200ML COTON BLANC	16,50 €	20%	13,20 €
322	COLLINES RECHARGE 200ML ETOLE DE LIN	16,50 €	20%	13,20 €
10098	BLAUVAC BLANDININE LOTION SPRAY	10,50 €	20%	7,00 €

DIT que ces tarifs sont applicables à compter de la publication de la décision et jusqu'au 31 Décembre 2026.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 21 novembre 2025

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 28/11/2025

Et de la publication ou notification le : 28/11/2025

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 La Roque d'Anthéron

Arrondissement d'AIX en PROVENCE
Tél. : 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20251121-DEC_85_25_C